



COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

VINGTIÈME SESSION

DOCUMENT DE PRÉSENTATION: RAPPORT DU GROUPE DE RÉFLEXION DE LA CPM SUR LA COORDINATION MONDIALE DE LA RECHERCHE PHYTOSANITAIRE

POINT 13.7 DE ORDRE DU JOUR

(*Document établi par les membres du groupe de réflexion*)

1. Contexte

- [1] Le groupe de réflexion de la Commission des mesures phytosanitaires (CMP) sur la coordination mondiale de la recherche phytosanitaire a été chargé de réaliser une étude exploratoire afin de recenser et de comprendre les mécanismes de coordination de la recherche phytosanitaire qui existent actuellement, de savoir si les mécanismes existants sont suffisants pour assurer une coordination mondiale efficace des besoins en matière de recherche phytosanitaire et de préciser comment ces mécanismes pourraient apporter une contribution et un appui concernant les besoins en matière de recherche de la communauté de la CIPV. Si les mécanismes existants ne suffisaient pas à garantir la couverture, le groupe de réflexion était également chargé de définir comment les lacunes en matière de recherche pourraient être comblées par les organes de la CIPV.
- [2] Les tâches ci-dessus ont été fixées par la CMP en sachant que la collaboration internationale en matière de recherche phytosanitaire, entre les pays, les institutions et les disciplines, aboutit à des travaux scientifiques de plus grande valeur, des gains d'efficience dans l'utilisation des ressources, des réalisations de meilleure qualité et une plus grande adhésion aux résultats. Cependant, ces avantages ne peuvent se concrétiser que s'il existe une ambition commune qui soit en accord avec les objectifs de recherche et qui s'inscrive dans un esprit de coopération. Il est essentiel d'établir d'un portefeuille équilibré d'activités, allant de la recherche stratégique à la recherche appliquée, pour instaurer une collaboration qui soit propice aux synergies.
- [3] La nécessité d'élaborer un plan de mise en œuvre et la poursuite des travaux du groupe de réflexion sont conditionnées aux résultats de l'étude exploratoire et font l'objet d'une décision de la CMP qui repose sur ces travaux.

2. État des lieux

- [4] Dans un premier temps, les membres du groupe de réflexion ont fait un état des lieux et créé un registre regroupant 101 réseaux de recherche. Ils ont ensuite évalué chaque réseau à l'aune de quatre critères: 1) la portée du réseau, 2) la couverture géographique, 3) la pertinence phytosanitaire, et 4) la pertinence stratégique. Chaque réseau s'est vu attribuer, pour chaque critère, une note comprise entre un et trois, calculée à partir d'informations accessibles au public, de la communication directe avec les représentants des réseaux et de l'expérience des membres du groupe de réflexion. Les réseaux de recherche qui ont obtenu un score total égal ou supérieur à neuf ont été sélectionnés en vue d'une évaluation plus approfondie. Au final, cinq réseaux de recherche ont été retenus, et interrogés par des membres du

groupe de réflexion: 1) le Consortium de recherche international STAR-IDAZ¹, 2) Euphresco, 3) le Groupe de recherche international sur les organismes de quarantaine forestiers, 4) CGIAR et 5) l'Organisation de la recherche scientifique et industrielle du Commonwealth (CSIRO). Un questionnaire a été transmis à chacun des cinq réseaux en amont des entretiens afin que les participants soient mieux informés de l'objectif de ces entretiens et d'uniformiser le format de ces derniers.

[5] Le groupe de réflexion a envoyé une enquête ciblée aux parties contractantes de la CIPV. Cette enquête avait pour but de mettre au jour les principales difficultés que les organisations nationales pour la protection des végétaux (ONPV) rencontrent dans la détermination des besoins en matière de recherche, la mise en place d'un cadre international de recherche et l'identification des domaines dans lesquels une meilleure collaboration en matière de recherche serait la plus utile. En recueillant des données directement des représentants de pays, l'enquête visait à mettre le doigt sur les lacunes réelles concernant les capacités législatives, techniques, financières et humaines. L'ensemble de données ainsi obtenu permet au groupe de réflexion d'anticiper les évolutions stratégiques à venir, afin que le modèle de coordination de la recherche qu'il propose réponde directement aux besoins concrets des pays. Les informations recueillies donnent un aperçu des conclusions de l'enquête, mettant en évidence des perspectives régionales et des thèmes transversaux interrégionaux.

3. Résultats

[6] L'exercice d'état des lieux présenté ci-dessus a permis aux membres du groupe de réflexion de mettre en lumière différents types de structures organisationnelles et de lacunes dans la couverture. Des solutions ont alors été proposées pour remédier à ces lacunes.

[7] **Les structures organisationnelles.** Quatre types de structures organisationnelles à l'appui de la coordination de la recherche phytosanitaire ont été étudiées:

- les réseaux bénéficiant d'un soutien en nature (p.ex. le Groupe de recherche international sur les organismes de quarantaine forestiers);
- les réseaux bénéficiant de financements (p.ex. CGIAR);
- les réseaux hybrides, bénéficiant d'un soutien en nature et de financements (p.ex. Euphresco, STAR-IDAZ);
- une structure-cadre au sein de laquelle les différents réseaux de recherche dialoguent sur la définition des priorités et qui prend en compte les avis des évaluateurs des risques, des instituts techniques et des sociétés scientifiques.

[8] **Les lacunes dans la couverture.** L'analyse réalisée par le groupe de réflexion met en lumière les lacunes suivantes dans les structures et la coordination de la recherche:

- un manque de coordination entre les réseaux existants en recherche phytosanitaire;
- l'incohérence des réponses apportées aux besoins phytosanitaires mondiaux de la part des réseaux de recherche existants;
- l'absence de procédures normalisées et de mécanismes de communication efficaces pour répondre aux besoins en recherche définis par les décideurs;
- l'absence de répertoire mondial des besoins actuels en matière de recherche qui sont incontournables pour atteindre les priorités stratégiques de la CIPV;
- la participation faible, voire nulle, de certains pays aux réseaux de recherche;
- le manque de partage d'informations sur les travaux de recherche phytosanitaire en cours;
- l'insuffisance des financement pour maintenir une recherche phytosanitaire mondiale approfondie.

¹ STAR-IDAZ est l'abréviation en anglais de «Global Strategic Alliances for the Coordination of Research on Major Infectious Diseases of Animals and Zoonoses» (Alliances stratégiques mondiales pour la coordination de la recherche sur les principales maladies infectieuses animales et les zoonoses).

[9] **Les solutions proposées.** Pour remédier à ces lacunes, la CMP pourrait envisager les mesures suivantes:

- dresser et tenir à jour une liste des besoins en matière de recherche;
- réfléchir à des mécanismes permettant de communiquer les besoins et les résultats en matière de recherche de manière proactive (p.ex. les réseaux sociaux, la communication via les organisations régionales pour la protection des végétaux (ORPV) et les ONPV, des rapports annuels, des revues scientifiques);
- créer un tableau de bord centralisé, à l'échelle mondiale, qui soit un instrument permettant de compiler les besoins en matière de recherche phytosanitaire;
- créer des procédures pour collaborer, avec les réseaux de recherche et les sociétés scientifiques existants, aux activités de définition des priorités afin d'axer plus directement ou plus expressément les efforts sur la recherche qui permettrait de répondre aux besoins phytosanitaires mondiaux;
- faciliter l'accès aux réseaux existants des ONPV et des ORPV qui n'y sont pas reliées;
- garantir la couverture des réseaux existants pour tous les produits, les régions et les organismes nuisibles;
- évaluer la disponibilité d'un soutien en nature pour répondre aux priorités phytosanitaires mondiales.

4. Conclusion et recommandations

[10] Comme indiqué précédemment, l'analyse du groupe de réflexion a souligné les lacunes existantes dans les mécanismes actuels de coordination des réseaux de recherche qui pourraient limiter la capacité de la CMP à mettre en œuvre les éléments du Programme de développement du Cadre stratégique de la CIPV 2020-2030 relatifs à la coordination mondiale de la recherche phytosanitaire. Pour remédier à ces lacunes, les membres du groupe de réflexion proposent que le Bureau de la CMP et la CMP examinent la liste des recommandations ci-dessous. Ils encouragent la CMP à prendre en compte, dans l'examen des conclusions et des recommandations ci-dessous, les éventuels coûts en temps et en ressources. Le groupe de réflexion note qu'il a fallu environ une année pour rédiger ce rapport et les recommandations et il prévoit qu'il faudra aussi approximativement 12 mois pour élaborer un plan de mise en œuvre. L'approbation d'un mandat nouveau ou révisé est une condition préalable au lancement de travaux supplémentaires, comme l'indique la deuxième recommandation ci-dessous.

[11] La version intégrale du rapport du groupe de réflexion est jointe à ce document et publiée en anglais uniquement, sous la cote CPM 2026/19_01.

Recommandations du groupe de réflexion

- 1) **Envisager** de créer un cadre pour les réseaux de recherche dirigé par la CIPV afin d'améliorer la communication entre les réseaux existants et les ONPV et les ORPV, dans le but d'apporter une réponse collaborative aux priorités de recherche communes.
- 2) **Envisager** de modifier le mandat du groupe de réflexion afin de le prolonger jusqu'à la fin de la 21^e session de la CMP (2027) et charger le groupe de réflexion de:
 - mettre la dernière main à une proposition de cadre stratégique et de recherche;
 - élaborer un plan de mise en œuvre pour le cadre politique et de recherche proposé ci-dessus.
- 3) **Envisager** de traiter les points suivants dans le plan de mise en œuvre:
 - les façons d'intégrer comme il convient les options du modèle de financement décrites dans le rapport du groupe de réflexion (pièce jointe 1) dans le cadre pour les réseaux de recherche dirigés par la CIPV;

- les possibilités pour d'autres groupes de la CIPV (par exemple, le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités ou bien les ORPV) de contribuer et de participer à un cadre de recherche dirigé par la CIPV dans le cadre de leurs programmes de travail en cours;
- élaborer un plan de communication et de participation afin de favoriser activement la participation, de promouvoir la recherche phytosanitaire et de favoriser la collaboration;
- mettre au point des critères pour évaluer l'inclusion des réseaux candidats dans un cadre pour les réseaux de recherche dirigé par la CIPV;
- déterminer les ressources nécessaires pour faciliter la mise en œuvre;
- approfondir l'analyse sur les moyens de faire avancer les solutions potentielles recensées par le groupe de réflexion dans le contexte du cadre de recherche dirigé par la CIPV.

Recommandation

[12] La CMP est *invitée* à:

- 1) *prendre note* du rapport du groupe de réflexion de la CMP sur la coordination mondiale de la recherche phytosanitaire (pièce jointe 1); et
- 2) *examiner* les recommandations du groupe de réflexion.